Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_4_26_05_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A la majorité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1 (Monsieur CANO Alexandre)

L'an 2026, le 26 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 20/05/2026.

Présents : VINCENT Sandrine (a quitté la salle lors des votes des CFU 2025), Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica, DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, MACRET Axel, MAHÉO Emilie (à partir de 20h20), PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à VINCENT Sandrine)

A été nommée secrétaire : BARRET Agathe (article L.2121-15 du CGCT)

004 - Finances - Vote de la subvention de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Conseiller municipal délégué

La commission finances en séance du 11 mai 2026 a pris connaissance des résultats de l'exercice budgétaire 2025 du service « Ecole Publique Jules Verne ».

S'agissant du montant de la subvention de fonctionnement à verser au titre de l'exercice budgétaire 2026, celui-ci a été déterminé sur la base des dépenses engagées au profit de l'école publique durant l'exercice 2025, et sur les effectifs scolarisés sur la même année.

Le coût de fonctionnement par élève de classe élémentaire de l'école publique en 2025 s'élève à 475,77 € (pour mémoire 390,11 € en 2024 et 357,92 € en 2023).
Le coût de fonctionnement par élève de classe maternelle de l'école publique en 2025 s'élève à 1 312,68 € (pour mémoire 1 195,09 € en 2024 et 1 059,08 € en 2023).

Ces coûts incluent le financement des fournitures scolaires, l'ensemble des charges de fonctionnement directes ainsi que les charges indirectes telles que le coût de gestion du personnel, le coût lié aux opérations de comptabilité et le coût des services techniques. Ces coûts incluent également l'amortissement des biens mobiliers.

La base des effectifs de l'école Sainte Thérèse, éligibles à la subvention, est celle des effectifs

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_4_26_05_2026-DE

scolarisés de CHEVAIGNÉ à la date du 1er janvier de l'année en cours, soit le 1er janvier 2026.
Ces effectifs sont de 31 élèves en maternelle et 36 élèves en élémentaire.

La subvention s'élève donc à 40 693,08 € pour les enfants de maternelle et 17 127,72 € pour les enfants en élémentaire, soit un total de 57 820,80 € (pour mémoire 47 066,85 € en 2024 et 43 269,88 € en 2023).

Monsieur Alexandre CANO demande quel est le coût de fonctionnement par élève. Il souhaite avoir des éléments de comparaison par rapport à l'école publique.
Monsieur Jérôme DESBROUSSES dit qu'il n'en a pas connaissance, mais indique que l'école Sainte Thérèse est en déficit. Il mentionne que l'école Sainte Thérèse fournit chaque année son bilan de résultats, et ses effectifs d'élèves.

Monsieur Jérôme DESBROUSSES rappelle que la réglementation donne la possibilité à la Commune de verser une subvention pour les élèves de Sainte Thérèse non-résidents mais mentionne que seuls les élèves de Chevaigné sont subventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Décide d'attribuer la somme de 57 820,80 € à l'APEC, gestionnaire de l'école privée Sainte Thérèse, au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 26 Mai 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Agathe BARRET

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEV… (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 10 Juin 2026
et Publication le : 10 Juin 2026